

dans cette réunion, qui écouta plutôt Thémises et Cicé d'Auxerre. Il y avait une réaction contre les prélats de cour. Aussi le gouvernement était-il en quête, en 1788, d'un président du clergé pour les prochains Etats généraux. On écartait le cardinal de La Rochefoucauld, comme étant « gouverné, dit Brienne, par les évêques les moins pacifiques ». Le roi fit écrire par Montmorin au cardinal de Bernis à Rome, pour lui demander s'il accepterait la future présidence¹.

Un homme à qui on n'a pas pensé pour ces hautes situations, et qui en est tout désappointé, c'est M. de Boisgelin. Son rôle si brillant à l'assemblée des notables ne l'a pas servi au gré de ses ambitions. Il doit porter la défaveur du concours qu'il a prêté à Loménie de Brienne et aussi, affirme-t-il, de sa propre modération. La lettre suivante, où il est fait allusion à l'assemblée du clergé de 1788 dont il ne devait pas même faire partie, nous dit les déceptions et le découragement de ce grand prélat si impressionnable. « On perd tout, écrit-il, quand on est raisonnable... Personne n'est content ici, ni M. le comte d'Artois, ni M. Necker. Je ne puis être l'instrument de personne, je le sens bien. Je suis plus dégoûté que jamais. On m'annonce des injustices dans mon corps, comme à la cour. On dit qu'on ne veut point de moi ni de mes

1. Nous le voyons par une lettre envoyée par Loménie de Brienne à Bernis à Rome, le 15 décembre 1788. « Je dois m'avouer coupable auprès de Votre Eminence, lui dit Brienne, sur la proposition de venir à Paris présider le clergé aux Etats généraux; j'en avais parlé au marquis de Monteil et pressenti le roi. La dernière assemblée (du clergé) avait mal tourné. L'archevêque de Narbonne y avait perdu son ancienne influence. Le cardinal de La Rochefoucauld pouvait être élu et présider. Le cardinal de La Rochefoucauld est gouverné par les évêques les moins pacifiques. La présence de votre Eminence aplanissait tout. Elle présidait le cardinal de La Rochefoucauld. Elle connaît peu le clergé actuel, mais il s'agissait d'une assemblée extraordinaire purement politique. J'aurais pu lui aplanir des difficultés, comme elle m'en aurait aplanis. Peut-être, aurais-je pu lui remettre les rênes du gouvernement après les Etats. Voilà ce que j'avais dit au roi, et je me proposais de présenter Votre Eminence quand j'ai quitté. Le roi s'est souvenu de ce que je lui avais dit, et c'est en conséquence que M. de Montmorin vous a écrit. » *Archives BERNIS*, F. Masson, p. 453, 454. Montmorin avait, en effet, écrit à Bernis, le 16 septembre : « Je vois avec bien du regret que vous soyez aussi éloigné de nous que vous l'êtes. Ne serait-il pas possible de vous en rapprocher pour le temps des Etats généraux? Nul doute que, si vous étiez ici, vous ne vous trouviez tout naturellement présider le clergé. J'éprouverais un grand repos si je voyais cette place entre vos mains, et je crois pouvoir vous assurer que notre maître le verrait avec une véritable satisfaction, et vous saurait gré du très grand sacrifice que vous feriez en vous déplaçant ainsi pour le temps que son service l'exigerait. »

anciens pour présidents¹, et qu'on veut préférer ceux qui sont après moi; et puis parlez de réputation. Il en est du crédit sur le public comme du crédit à la cour. Les corps sont aussi trompés que le souverain. Enfin tout me nuit ou conspire à me nuire... A force de talents et de vertus, j'ose le dire, je suis anéanti tout entier. Je suis en proie aux injustices des hommes qui dévoreront mes dernières années. »

M. de Boisgelin, qui se dit anéanti, rebondira, mais que de froissements, que d'intrigues! Le tableau que nous venons de tracer montre que le terrain de la cour, où Richelieu avait eu tant de peine à asseoir son pouvoir, était resté aussi glissant jusqu'à la veille de la Révolution; et, aux exigences de la cour étaient venues s'ajouter celles de la ville, c'est-à-dire de l'opinion toute puissante aux approches de 1789. Mais aussi quelle chute de Richelieu à Loménie! Le rôle politique du clergé dans l'ancien régime finissait mal. Brienne, qui n'avait pas su exercer le pouvoir, ne sut pas en descendre noblement. Les serviteurs du roi avaient alors soin de demander des compensations à sa faveur, même dans son inconstance. Le premier ministre congédié quitta Versailles pourvu de l'archevêché de Sens, coiffé du chapeau de cardinal, gorgé de bénéfices, plus riche enfin et plus méprisé².

Ce qui frappe dans les pages qui précèdent, c'est, avec les compétitions politiques des évêques aspirants ministres, leur aveugle quiétude au sujet des événements

1. M. de Boisgelin avait joué un rôle important dans les assemblées du clergé de 1784 et 1785, et s'en était fait un titre aux faveurs du roi. Il était bien difficile à ces beaux jours de garder l'équilibre et de contenter tout le monde. « On dit, écrit Boisgelin, que je suis pour Monsieur et que je ne suis pas pour le comte d'Artois. »

2. SOULAVIE fait dire à Brienne, au sujet de son départ (24 août 1788) : « La reine pleura, me promit le chapeau, tout ce que je voudrais et me permit de l'embrasser. J'acceptai donc le chapeau. Je demandai que l'abbé de Loménie fut mon coadjuteur et la promesse de la première place d'une dame chez la reine pour une nièce. » Tous les ministres trouvaient dur d'être congédiés. Nous lisons dans le *Journal* du marquis d'ARGENSON (6 mai 1749) : « M. de Maurepas est au désespoir et comme enragé de son exil; il a fallu le saigner en chemin... Le roi a été contraint de se cacher de tout le monde pour le coup qu'il a fait. On réveilla mon frère à deux heures pour le charger de cette expédition. Il eut grand peur quand on lui dit que c'était de la part du roi; il se crut perdu (tant est terrible cette vie de ministre!); cependant, quand il vit que c'était Bridge, l'écuyer, il se rassura, et, voyant que cela ne regardait que M. de Maurepas, il fut plus aise que fâché. »

qui se préparent et que vient de précipiter l'incapacité de Brienne. Les prélats, administrateurs et hommes d'Etat, occupés à se pousser, à porter à Calonne des coups applaudis par la galerie, à résister ensuite à leur propre collègue, l'archevêque de Toulouse, à demander enfin, avec le parlement, les Etats généraux, ne semblent pas soupçonner le danger qui les menace. Les assises de la nation sont proches. Dans le cataclysme qui se prépare, vont sombrer, avec la royauté séculaire, pays d'Etats, assemblées provinciales, assemblées du clergé, seigneuries temporelles, richesses territoriales, toutes ces choses qui ont donné à l'ancien épiscopat tant d'éclat séculier et tant de prestige.

LIVRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION ÉPISCOPALE

LE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Durée des Administrations épiscopales

1. Les évêques, alors nommés jeunes, pouvaient marquer de leur empreinte l'administration d'un diocèse. — Les 74 ans d'épiscopat de saint Remi. — Richelieu, nommé évêque de Luçon à 21 ans. — La règle était 27 ans d'âge. — La généralité des évêques de 1789 promus entre 30 et 40 ans. — Un joli mot de M. de La Motte. — Dangers et avantages de ces promotions précoces. — Exemples de longs règnes épiscopaux. — II. Malheureusement des translations fréquentes en abrègent la durée. — Cependant les plus petits sièges trouvent des prélats qui leur sont fidèles. — Si l'on passait d'un évêché à un évêché. — Nominations directes à un archevêché. — L'abbé de Saint-Vincent de Laon dit aux chanoines en leur présentant le nouvel évêque : « Je vous le donne vivant, vous me le rendrez mort. » — Plaintes en 1789 sur les changements trop fréquents. — « Sièges de passage » en Bretagne, en Provence. — Nombreux évêques fidèles à leur premier troupeau. — Belsunce. — Acclamations des peuples pour les évêques qui refusent de les quitter.

I

Les dignités séculières, le rôle politique et administratif des évêques avant la Révolution, formaient le décor extérieur et comme la figure humaine de l'épiscopat. Le